

FEDERATION NATIONALE DES PORTS ET DOCKS C.G.T.
263 rue de Paris - Case n° 424 - 93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01.55.82.89.30 - Fax : 01.55.82.89.29

E-MAIL : contact@portsetdocks.org

Documentation Générale n° 40
Circulaire Générale n° 11

Montreuil,
le 13 avril 2016

LE 28 AVRIL

Tous en grève et en manifestation !

Cher(e)s Camarades,

Contrairement à ce que tente de nous faire croire le pouvoir et les médias, **la mobilisation ne faiblit pas !** Le front syndical avec les jeunes ne se fissure pas !

Ce 09 avril, après un mois d'initiatives avec 7 mobilisations majeures et 3 appels à 24 heures d'arrêt de travail, les champs professionnels de notre Fédération et la C.G.T. ont bien montré notre détermination, notre combativité.

Pour la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. l'heure n'est plus simplement à l'exigence du retrait du projet de loi « El-Khomri », nous appelons à l'élévation du rapport de force et à l'encrage de la lutte à l'entreprise pour gagner sur les revendications de la C.G.T. : « *un autre Code du Travail digne du 21^{ème} siècle* ».

Il s'agit donc plus uniquement de la construction du rapport de force mais de **L'ELEVATION DU RAPPORT DE FORCE !**

Pour la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T., cela passe par l'appropriation du contenu de nos propositions, la mise à l'ordre du jour dans chaque réunion de syndiqués, de chaque section syndicale, de chaque syndicat des questions fondamentales (*cf. circulaire générale n° 10 - Loi Travail*) :

- ✓ *Protection des salariés.*
- ✓ *Rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, avec notamment le respect des Conventions Collectives Nationales.*
- ✓ *La lutte pour les 32 heures et l'augmentation du SMIC.*

- ✓ *La lutte contre les licenciements.*
- ✓ *Pour un droit accru d'intervention des salariés dans la gestion économique des entreprises.*



Tous les secteurs professionnels couverts par notre Fédération sont dans le viseur des patrons si cette loi s'applique.

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. appelle à 24 heures d'arrêt de travail

dans tous les secteurs : portuaires, dockers, agents de la propreté, travailleurs de la manutention et du nettoyage ferroviaire et aéroportuaire, travailleurs de la navigation fluviale, des ports de plaisance et du transport de combustibles

*pour la défense de nos emplois,
pour le droit d'intervention dans la gestion des entreprises,
pour les 32 heures et la revalorisation du SMIC,
pour la défense des Conventions Collectives Nationales.*

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. condamne les violences policières organisées. Elles visent à créer un climat anxiogène pour masquer l'action revendicative légitime de la contestation.

La Fédération appelle tous les syndicats à **sécuriser les initiatives revendicatives engagées quelles que soient leurs formes afin de garder la maîtrise de l'action voulue par le syndicat dans le respect de tous.**

Tous en lutte par la grève et dans l'action !

Faisons grandir le débat d'idées sur nos revendications.

D'ici au 28 avril, faisons grandir le rapport de force dans les chantiers, dans nos places portuaires, dans nos entreprises,...

« *Un travailleur conscient et déterminé est un syndicaliste qui lutte !* »

Recevez, Cher(e)s Camarades, notre salut fraternel et syndicaliste.

Le Secrétariat